COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9924

CIRCULATION ALTERNEE REMPLACEMENT DU GARDE-CORPS ENDOMMAGÉ SUR LE PONT DE WATTEN

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route, Vu la demande présentée par l'entreprise AXIMUM LILLE située à Dardilly qui va procéder au remplacement du garde-corps endommagé sur le pont de Watten Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

<u>Art 1</u>: La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores sur le pont de Watten (ouvrage N°6350) à compter du 28 août 2023, et ce pour une durée de 21 jours.

Art 2 : Le dépassement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Art 3: La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

<u>Art 4</u>: Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AXIMUM LILLE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Les Voies Navigables de France
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 23/08/2023 Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire

Daniel DESCHODT.